



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Tahar BENREDJEB
03 22 97 33 31

tahar.benredjeb@culture.gouv.fr

Références : CP0806781900001-1

Ferme Eolienne du Bois Masson SASU
233 Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

À l'attention de Monsieur Ralf Grass,

Amiens le 9 janvier 2019,

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : ROLLOT (SOMME), Projet éolien du Frestoy-Vaux (60) et Mortemer(60) Ferme éolienne du Bois Masson. Dossier d'Autorisation Environnementale. CP0806781900001.
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 16 novembre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Didier BAYARD